

# Le Mag des Collines

Bulletin 10

## CIL du Paradis

C F L "Les collines du Paradis" - 30, rue Edouard Manet - 83400 HYERES

juin 2009

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions, sujets de discussion, dossiers à traiter... Nous avons besoin de vous tous pour exister. Contactez le CIL au 30, rue Edouard Manet (boîte aux lettres CIL), ou sur notre adresse mail : [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr)

### LE PARADIS .... ET SES FINANCES

#### APPEL À COTISATION

Soutenez nous dans nos diverses actions pour améliorer et animer la vie de notre quartier en adhérant au CIL du Paradis. La cotisation est fixée à 10 euros. Merci pour votre soutien.

#### A VOS AGENDAS ...

Petit calendrier prévisionnel des petits bonheurs simples à goûter sans modération à flanc de Paradis, pour oublier la crise ...

#### **Dimanche 14 juin 2009**

Pique-nique de l'été, apéro offert par le CIL : 14 juin 2009

#### **Dimanche 4 octobre 2009**

Fête des vendanges et apéro musical offert par le CIL aux rythmes des chansons du répertoire provençal (la Cantate Provençale, les Compagnons de l'Olivier)

#### **Vendredi 29 janvier 2010**

Assemblée Générale du CIL (dont sortie d'un tiers des membres, élection d'un nouveau tiers) suivi d'une galette des rois (offerte par le CIL)

### LE PIQUE-NIQUE du PARADIS

#### **Partageons un agréable moment ensemble.**

Venez nombreux le dimanche 14 juin pour le pique-nique annuel du quartier, prétexte pour faire mieux connaissance et partager une bonne bouteille de rosé. Cette année, nous n'avons pu obtenir ni chaises ni tables auprès de la Mairie mais nous tenions à garder le pique-nique à la date annoncée, aussi ce sera à vous d'apporter chaise pliante, et table... plus légers pour ceux qui souffrent d'un lumbago ou qui cherchent à l'éviter, un drap et un coussin peuvent faire l'affaire et aider à la digestion!

Lors du traditionnel apéritif offert et organisé par le CIL, Jean-Marie Loïq et Léon Heussel nous exposeront le fruit de leur recherches concernant le quartier Paradis. Si vous vous avez des photographies ou des articles datant des années 50, 60, ... à nos jours, apportez les à ce moment-là, grâce à vos commentaires l'exposé s'en trouvera enrichi. Aussi, n'hésitez pas à rechercher des photos de construction de vos maisons, vues du quartier, incendie de 1986, coupures de presse (faits divers, événements...).

A dimanche !

## LE PARADIS .... ET L'ENVIRONNEMENT

### **Respectons l'environnement et respectons nous.**

Aidez nous et aider la planète. Pensez à trier vos déchets, à récupérer les eaux de pluies et à maintenir le quartier propre. **Ne jetez pas vos gravas ou autres détritiques dans la colline**, ce n'est pas une déchetterie, il en existe une tout près d'ici. La déchetterie se situe route des Marais, derrière Luna Park et est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h, le samedi de 7h à 18h et le dimanche de 7h à 13h. Tél 04 94 57 67 62

### **Quelques rappels :**

#### **Les conteneurs pour les déchets domestiques non recyclables**

Merci de ne pas laisser les conteneurs sur la voie publique en dehors des périodes de ramassage.

Les horaires de sortie des poubelles sont entre 19h et 4h l'hiver, et entre 20h et 4h l'été, le dimanche, le mardi et le jeudi. Respectez ces créneaux pour le bien être du quartier.

#### **Les déchets verts**

Mise à disposition de composteurs par les services de la ville. Ils sont à retirer au service

Ramassage des déchets de jardins : lundi et jeudi.

#### **Le plastique, le verre et le carton**

Aux points d'apport volontaire (PAV), 105 installés par la ville ou à la déchetterie.

#### **Les rémanents (déchets trop grands pour les poubelles classiques : eaux, manches,...)**

Collectés en même temps que les déchets verts, mais ne doivent pas leur être mélangés.

#### **Les encombrants (déchets de grande taille, canapé, frigo, télé...)**

Collectés à la demande des intéressés chaque mercredi. Service Eau-Littoral-Propreté au 04 94 00 78 50

## DESHERBAGE AU PARADIS?

### **Le Paradis des Herbes Folles ... Adieu coquelicots, pissenlits, acanthes...**

Nous sommes tous ravis de la gracieuse abondance qui embellit notre jardin, ces derniers mois auront battu des records de précipitation responsable d'une nature verdoyante. Le service des Espaces verts doit faire face aux débordements de 'mauvaises' herbes qui verdissent les bas côtés de nos rues et aires de jeux.

Vous avez tous sans doute déjà vu, dans notre quartier, ces drôles de tortues ninja, envoyées par la mairie, arpenter nos rues en portant sur le dos des bidons en plastique reliés à un tuyau avec lesquels ces messieurs arrosent le sol : renseignements pris, ces astronautes new age, vaporisent du ROUND UP un peu partout pour exterminer la moindre velléité de végétation qui viendraient 'défigurer' le tarmac ! Le mois dernier, poussés par un excès de zèle, ils ont transformé en quelques heures, le pourtour des terrains de basket et de pétanque en désert roussi : ils ont dû asperger quelques dizaines de litres de round up !

Nous avons interrogé le service des Espaces Verts de la mairie : on nous a répondu que les employés n'avaient pas utilisé de coupe-fil cette fois-ci car l'un d'eux avait glissé la dernière fois et s'était blessé. Alors ils ont eu recours à « un produit homologué et tout à fait inoffensif pour les animaux domestiques et pour les nappes phréatiques, oui, oui, c'est du ROUND UP . » Citation mot pour mot ! Nous avons donc proposé de faire un sondage auprès des habitants du quartier pour savoir s'ils étaient favorables à laisser quelques herbes folles pousser au bord de nos rues et éviter une pollution certaine qui de plus est très coûteuse à la municipalité, s'ils souhaitaient encourager la mairie à utiliser des moyens plus écologiques ou s'ils préféreraient un quartier impeccablement propre, tiré au cordeau, au prix d'une utilisation du désherbage chimique. Nous avons promis de faire remonter l'information aux services de la mairie le plus rapidement possible.

De nombreuses municipalités en France, motivées par un souci écologique et d'économies substantielles (le désherbage chimique coûte très cher), ont eu recours à d'autres solutions, notamment le désherbage thermique (seulement hors saison sèche bien sûr). Le coupe-fil mécanique est aussi et toujours une bonne solution.

## FAIS GAFFE A LA MARCHE !

Nous sommes à nouveau en contact avec la Mairie au sujet de l'entretien et de l'éclairage des escaliers de notre quartier. Nous vous tiendrons au courant (solaire?) et en attendant faites attention en les empruntant, quand ils sont praticables!

## LE PARADIS DES MOUSTIQUES ....

### DEMOUSTICATION : LA CAMPAGNE FAIT RAGE

**« Comme il est tombé énormément de pluie, ça devrait être pire que l'an dernier... Mais je le rappelle : on ne peut pas, et on ne cherche pas à atteindre l'objectif "zéro moustique". »** Le message de Marie-Christine Meslet, conseillère municipale déléguée à la démoustication, s'adresserait-t-il aux 300 particuliers qui, chaque année en moyenne, appellent le service « eau, littoral et propreté » pour se plaindre de la profusion d'insectes ?

*« On n'intervient pas à domicile, sauf si l'éclosion d'adultes est trop importante, martèle Robert Praino, le responsable des moustiques au centre technique municipal. Des outils d'information sont en cours de finalisation pour être distribués aux particuliers. Mais les grands principes sont connus : éviter les points d'eau stagnants (seau, bassin, coupelles...) et se munir, en cas de présence de larves ou d'adultes, de produits bio en vente chez les pépiniéristes. »*

... Extrait de l'article du 11 mai 2009 sur <http://www.hyeres.maville.com> rubrique Actualité

Vous le comprendrez donc, la lutte fait rage aussi nous avons décidé de vous donner quelques recommandations, pour, d'une part, supprimer les lieux de développement des larves, et, d'autre part, vous protéger des moustiques.

La femelle pond ses œufs, de mai à novembre, sur des surfaces sèches à proximité immédiate de petites zones d'eau, dans des réceptacles très variés (tels que coupelles, vases, fûts d'eau de pluie, pneus usagers, bouches d'égoûts...). Un seul moustique pond 200 œufs. Les œufs éclosent généralement en avril, lorsqu'ils sont en contact avec l'eau et que la température est printanière, puis les larves et nymphes se développent dans l'eau. Au bout de 7 jours, le moustique apparaît. Sa durée de vie est de 15 jours à deux mois.

### Mesures de prévention

Pour lutter contre le moustique et éviter sa prolifération, il faut supprimer les lieux de ponte, c'est-à-dire les eaux stagnantes.

- Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux...
- Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse, qui peuvent servir de récipient.
- Vérifier le bon écoulement des gouttières. Recouvrir les citernes, les fûts et toutes les réserves d'eau.
- Éliminer les eaux stagnantes : piscines désaffectées, bassins...
- Procéder au pompage des caves ou vides sanitaires inondés.

### Mesures de protection : se protéger du moustique

La prévention repose sur les moyens de protection « traditionnels » : porter des vêtements amples et couvrants, principalement en début et fin de journée, utiliser les produits répulsifs non nocifs pour l'environnement ... Le moustique a une faible mobilité géographique, quelques dizaines de mètres. Aussi sa présence détermine le périmètre restreint dans lequel il est installé et sur lequel on peut utiliser des insecticides de préférences bio avec précaution notamment en présence d'enfants et d'animaux domestiques.

## LE PARADIS .... ET SON HISTOIRE

Le présent article est issu d'une réflexion des membres du Cil ayant pour objectif de coordonner des informations sur le "passé" récent de notre quartier. Il se veut plus comme une introduction pour lancer une vraie recherche sur les origines de notre quartier, pour recueillir vos témoignages, raviver vos mémoires et susciter vos réactions et ainsi constituer un véritable dossier que nous pourrions vous exposer lors de prochaines manifestations

### SITUATION GEOGRAPHIQUE

Notre quartier est situé à l'Est des vestiges du château de Hyères à la Latitude 43° 07' 30" Nord, Longitude 06° 07' 40" Est, sur le versant Sud-Ouest des collines dans un environnement protégé et exceptionnel.

Né en 1950, ce premier quartier de l'extension de HYERES a bénéficié d'une orientation et d'une situation privilégiée par rapport à la situation, l'ensoleillement et pour autant abrité des vents dominants.

Notre C I L est délimité par les rues suivantes :

Au Nord : Rue Renoir et rue Benezit

Au Sud-Est : Boulevard Matignon

Au Sud : Rue Paul Long ,jouxant le C I L du Vieux Hyères

On y dénombre environ 120 maisons, principalement construites entre la fin des années 50 et le début des années 60.

Le Cil des Collines du Paradis est représentatif de ses habitants auprès de la Mairie de Hyères qui en comporte 25 .

### ORIGINE DE NOTRE QUARTIER

Grâce au plan cadastral Napoléonien, fourni par Christophe de Villeneuve, on a pu voire que la colline était occupée par de simples cabanons, quelques cultures et des friches .

La date du transfert du cimetière situé aux portes de la Ville (rue Paul Long ) à son emplacement actuel reste à définir ,et nous faisons appel à toutes les mémoires de bonne volonté pour nous renseigner sur ce sujet.

Les Hyèrois de souche désignent cette colline sous le vocable de "Manin ". Qui pourrait apporter des compléments d'informations sur cette dialectique ?

Vu de la mer, notre quartier dessine la forme d'un papillon : l'aile droite rue Manet " lotissement La Prolétarienne" dont la construction débuta en 1950 et l'aile gauche rues Renoir et Matisse " lotissement Les Amandiers" construit a partir de 1955 .

### SUITE (SANS FIN)

Ces premières informations, très incomplètes et incertaines, n'ont pour objectif que de créer une dynamique visant à compléter les données sur l'origine de notre Quartier .

Nous vous sollicitons tous dans nos recherches : cartes postales ,photos , documents d'archive et bien sûr la mémoire verbale qui permettront d'étoffer nos recherches au profit de l'ensemble des habitants de notre quartier. Vous pouvez utiliser la boîte postale ou mail [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr) ,nous nous engageons à préserver et restituer les documents prêtés.

Un premier exposé de vos documents sera fait lors du pique-nique du dimanche 14 juin.

Et comme l'a écrit Antoine de Saint Exupéry : « La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre . Mais de collaborer ,elle s'assemble et devient temple ».

Recherche de documents, articles de journaux, photographies, vidéos datant de la construction en 1950 de notre quartier ou même avant et jusqu'à nos jours.

Marie Miglio - 06 09 69 27 60 - [vep@club-internet.fr](mailto:vep@club-internet.fr)

## OU EN EST LE GRENELLE SUR LES ANTENNES ?

Après 2 tables rondes le 23 avril et le 6 mai 2009 à Paris, on en est encore au dialogue de sourds. Les opérateurs de téléphonie mobile regroupés au sein de l'AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles), s'appuyant sur des rapports de l'Académie Nationale de Médecine et de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), et soutenus en cela par la ministre de la santé Mme Bachelot, prétendent toujours que les antennes relais n'ont aucun effet néfaste sur la santé humaine. Ils admettent seulement du bout des lèvres que l'usage intensif du téléphone mobile sans oreillette est à éviter, surtout par de jeunes enfants. Ils ajoutent que les seuils limites d'exposition fixés par le décret de mai 2002, soit de 41 à 61 V/m (volts par mètre) selon la fréquence utilisée, ne sont jamais atteints, ni même approchés par aucune installation en France, et qu'il n'y a donc aucune raison de s'inquiéter. Par ailleurs les dernières décisions de justice qui les ont contraints à démonter des antennes, sont qualifiées par eux d'abusives, et ils vont même jusqu'à accuser des juges d'incompétence.

A cela on peut répondre :

### **1- Les valeurs limites du décret de 2002 sont complètement obsolètes.**

Ce décret, signé en catastrophe le 3 mai 2002 par un gouvernement en déroute entre les deux tours de la présidentielle, ne prend en compte que les effets thermiques des champs électromagnétiques. Autrement dit il vous garantit que vous n'allez pas commencer à cuire !

Les opérateurs refusent d'appliquer le décret de 2006 sur la compatibilité électromagnétique fixant le seuil maximal à 3V/m, et encore plus d'envisager la limite de 0,6V/m qui est préconisée par nombre d'associations et d'experts scientifiques, sous prétexte que cela les obligerait à augmenter le nombre d'antennes nécessaires. Il faut noter que ce seuil de 0,6V/m est déjà appliqué dans certains pays européens, par exemple en Autriche ou à Valence en Espagne, avec une efficacité parfaite des liaisons téléphoniques.

### **2- L'indépendance de certains rapports d'experts paraît douteuse.**

L'académie de Médecine a publié un communiqué en mars 2009, concluant à l'innocuité des antennes relais de téléphonie mobile car selon elle ces antennes n'émettraient pas de basses fréquences.

Ceci est une très grave erreur scientifique car le signal émis par les antennes, comme celui du téléphone lui-même, a une structure physique triple : une hyperfréquence dite porteuse, des modulations en très basses fréquences pour les signaux portés et enfin une multi pulsation chaotique. Chaque structure a sa toxicité propre, la pire étant la multi pulsation.

Il faut cependant bien faire la distinction entre les effets liés à l'utilisation d'un portable près de l'oreille pendant quelques minutes par jour, et ceux liés à un bain permanent d'électromagnétisme dû à la proximité d'une antenne relais. L'académie de Médecine s'était auto saisie et avait publié ce communiqué avant même la constitution d'un groupe de travail.

La précipitation de cette publication après la condamnation de Bouygues devant la Cour d'Appel de Versailles et le fait que le signataire, le professeur Aurengo, est aussi membre du comité scientifique de Bouygues Télécom, laissent de gros doutes quant au sérieux et à l'indépendance de cette institution.

Quant au rapport de l'OMS sur les CEM (Champs Electro Magnétiques) du professeur Repacholi, abondamment cité par les opérateurs, il a fait l'objet de critiques sévères de la part de scientifiques du monde entier, et une enquête a montré qu'il avait été financé à plus de 40% par les opérateurs de téléphonie mobile.

### **3- Le rapport Bio Initiative est ignoré.**

Ce rapport de 600 pages publié en 2007, à l'initiative du Bioinitiative Working Group regroupant des scientifiques de tous pays sans lien financier ou public, passe en revue plus de 1500 travaux publiés sur le sujet des effets des champs électromagnétiques sur toutes les formes du vivant.

Ce rapport est soutenu par l'Agence Européenne de l'Environnement et a été validé par le Parlement Européen le 4 septembre 2008, lequel s'est déclaré « vivement interpellé, et considérant entre autres l'hypersensibilité aux rayonnements électromagnétiques, recommande une révision à la baisse des normes d'exposition obsolètes ».

Les conclusions du rapport Bio Initiative sont sans équivoque :

« Sur le plan scientifique, il n'y a plus de débat. La toxicité de la téléphonie mobile est un fait établi ».

On comprend mieux alors l'obstination des opérateurs de téléphonie mobile à ignorer ce rapport et à maintenir, contre vents et marées, que les antennes relais sont sans danger et qu'il est inutile de baisser les seuils limites d'exposition.

Une lueur d'espoir cependant : la prochaine réunion du Grenelle des antennes qui aura lieu le 20 mai 2009 à Paris, devrait accueillir deux membres du groupe Bio Initiative. Espérons qu'ils seront entendus.

Espérons également que le gouvernement, dans sa tendance à soutenir les industriels quand il s'agit d'appliquer le principe de précaution désormais dans la constitution, ne va pas retomber dans l'erreur qui a amené le scandale de l'amiante.

## LE PARADIS ET SES ANTENNES ..... une histoire qui dure

### COMMISSION EXTRA MUNICIPALE SUR LES ANTENNES 18 MARS 2009

Nous nous sommes rendus à la commission extra-municipale de l'environnement sur les antennes relais de téléphonie mobile qui s'est tenue le 18 mars 2009, en présence de M. le Maire, du premier adjoint, de nombreux adjoints municipaux, de représentants de Bouygues, SFR, et d'Orange, et les représentants de plusieurs CIL de Hyères et du personnel de l'hôpital San Salvador (problème des antennes sur l'hôtel de Port Hélène).

Bien sûr, chacun est resté sur ses positions : les opérateurs ont tenu un discours rassurant, les associations ont exprimé leurs craintes, et parfois leur colère de n'être pas consultées pour l'implantation d'antennes qui devrait se faire en toute transparence si les risques étaient aussi minimes que les opérateurs veulent bien le dire, M. de Lustrac a rappelé avec beaucoup de vigueur tous les dossiers où la municipalité n'avait pas été consultée par les opérateurs, le Docteur Rouso, de l'hôpital San Salvador a fait le point sur les risques sanitaires probables dus aux antennes relais, et plus particulièrement sur les nouvelles générations (wi-max) sur lesquelles nous n'avons aucun recul, le CIL des collines du Paradis a demandé à nouveau une refonte totale de la charte de bonne conduite pour la ville qu'avaient signée en 2003 M. Ritondale et les opérateurs de téléphonie mobile, charte aujourd'hui totalement obsolète et de toute façon absolument pas respectée, nous avons demandé à ce que les CIL soient partie prenante dans les concertations qui mèneront à la rédaction de cette nouvelle charte, nous avons évoqué le problème du pylône TDF rue Benezit dont nous souhaitons depuis 2005, la délocalisation sur un terrain éloigné des habitations, nous avons sincèrement regretté de ne pas pouvoir interroger monsieur l'architecte des Bâtiments de France qui devait être présent à la commission mais s'était excusé, sur le bien fondé de la présence d'un pylône de 15 mètres de haut dans le périmètre du château et de la villa Noailles alors que nous n'avons pas le droit d'installer des vélux sur nos toitures par souci d'esthétisme ! Le débat fut assez passionné et la municipalité s'est engagé à convier les CIL à la rédaction de cette charte et à rester vigilants sur ce problème important de santé publique.

Pour ceux qui désirent lire le compte-rendu complet de cette réunion qui nous a été communiqué par la mairie, n'hésitez pas à nous le demander, nous vous le transmettrons par mail, ou le tiendront à votre disposition pour consultation à notre siège.

Un numéro spécial de Sciences et Avenir (mai 2009) a été consacré aux problèmes des ONDES... à lire sans modération !

---

BULLETIN D'ADHÉSION - CIL 'LES COLLINES DU PARADIS' - 30 rue Edouard Manet, 83400 Hyères

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_ TÉL \_\_\_\_\_

Joindre un chèque de 10 euros à l'ordre du CIL 'Les Collines du Paradis' à adresser à Mme J. Moukha ,  
15 rue Auguste Renoir, 83400 Hyères